

L'Écho du Noyer

N°1 - Juillet / août 2008

Édito

La Station Expérimentale de Creysse représente l'interface entre la recherche et les producteurs de noix. Nous travaillons en étroite collaboration avec les Chambres d'Agriculture, le Ctifl, l'INRA, le Service Régional de la Protection des Végétaux, les Organisations de Producteurs, le Comité de Bassin du Grand Sud-Ouest et les Comités du Noyer départementaux.

Un travail important avec les compétences disponibles a pour objectif de répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain. La recherche appliquée et les innovations permettent d'ajuster au mieux les techniques de production non seulement à la situation économique mais aussi aux enjeux environnementaux, sociaux et sanitaires. Le travail de la Station est un des socles de la filière de la noix du Périgord et plus largement du Sud-Ouest.

Pour mieux répondre aux attentes des producteurs intéressés par une information technique plus complète mais également par des sujets d'actualité de l'ensemble de la filière (tribune au Syndicat professionnel AOC Noix du Périgord, présentation d'OP et pépiniéristes, agenda, annonces, comptes-rendus de journées ou rencontres, ...), nous vous adressons ce premier bulletin de liaison.

Cet « Echo du Noyer », pour lequel nous prévoyons deux numéros par an, doit être un journal qui améliore la communication et la diffusion des résultats. Il est pour vous et doit répondre à vos attentes ; n'hésitez pas à solliciter la rédaction, nous serons preneurs de vos suggestions et remarques.

En tant que producteurs, je pense qu'il est de notre intérêt à tous de préserver les centres expérimentaux car ils sont indispensables au développement de notre production. « Nous avons besoin de votre collaboration pour être efficace et je vous invite à vous mettre en relation avec nos équipes techniques, si ce n'est déjà fait ... »

Chers Nuciculteurs, je vous souhaite une bonne récolte 2008 en qualité, quantité et prix.

Jacques LEYMAT
Président de la Station Expérimentale de Creysse

SOMMAIRE

TECHNIQUE

p2 - Bien choisir ses plants

p5 - La Mouche du Brou

RECHERCHE

p6 - Etude de l'influence du Cinétis® sur le calibre des noix

ECHANGES

p9 - Journée sur-greffage à la Station de Creysse

FILIERE

p10 - Nouvelles de l'AOC Noix du Périgord

p11 - Résultats de l'enquête verger 2007

ANNONCES



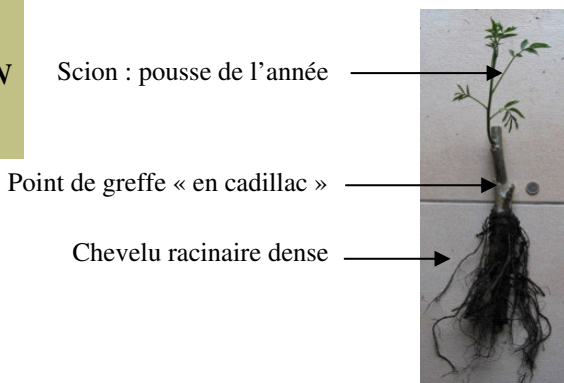
Le type de plants, un choix toujours difficile

Les pépiniéristes peuvent proposer des plants greffés dits "de 1 an" et des plants dits "de 2 ans", de taille et de calibre variable : qu'en est-il de la réglementation et comment effectuer son choix ?

Un plant greffé résulte de l'association d'un greffon et d'un porte-greffe, lui-même issu d'un semis effectué un an auparavant. Le greffon conditionne la partie aérienne de l'arbre et confère aux plants les caractères variétaux et en partie architecturaux. Le porte-greffe représente la partie souterraine, il sera garant de l'adaptation au sol et induira une certaine vigueur au noyer. L'association porte-greffe/greffon confère à l'arbre port et productivité.

« QUEL QUE SOIT LE TYPE DE PLANTS, ILS EXIGENT DE BONS SOLS ET UN ENTRETIEN RÉGULIER »

Donc, quand on parle de plant ou de scion de 1 an ou de 2 ans, il s'agit en



fait du nombre d'années de pousse du greffon une fois le greffage réalisé et non l'âge réel du plant car le porte-greffe est plus âgé d'une année.

En effet, dans le cas le plus fréquent du greffage sur table en Cadillac, les plants de 1 an sont arrachés l'hiver suivant le greffage et ceux de 2 ans restent une saison de plus en pleine terre, sur place, en pépinière après un recépage très court. Bien évidemment, ils ne présenteront pas les mêmes caractéristiques morphologiques (chevelu racinaire, hauteur, calibre à la base, caractère "trapu"...).

Pour les greffages en placage au champ à œil dormant pratiqués par certains pépiniéristes, le greffon a un an alors que le porte-greffe a 3 ans lors de la commercialisation ; dans ce cas, le plant de un an à une hauteur supérieure aux plants greffés sur table (voir tableau 1 ci-dessous).

Réglementation liée à la vente des plants certifiés

Pour bénéficier de l'aide VINIFLHOR pour la rénovation et la plantation de vergers et de certaines autres aides départementales, il faut, entre autres conditions d'éligibilité, acquérir des plants certifiés INRA/CTIFL.

Les garanties apportées par la certification sont :

- L'authenticité variétale,
- L'absence du virus CLRV (Cherry Leaf Roll Virus), responsable de la maladie de la ligne noire,
- Le respect des normes AFNOR.

Tableau 1. Les caractéristiques morphologiques garanties

	Hauteur minimale		Diamètre minimal à la base du plant
	1 an	2ans	
Greffage sur table	> 20 cm	> 120 cm	1 cm
Greffage en placage	>100 cm	> 120 cm	2 cm

L'absence de bactéries n'est pas néanmoins garantie, mais les lots présentant des dégâts visuels importants ne sont pas étiquetés. Lors de ce même contrôle, les éventuels dégâts causés par le gel ou les insectes tels que cicadelles ou zeuzères ne sont pas pris en compte.

D'autres critères morphologiques comme la vigueur, l'aspect du feuillage, la présence de ramifications, la solidité du point de greffe devraient faire l'ob-

jet d'observations directement en pépinières avant la décision d'achat par le futur planteur. Malheureusement, la qualité du système racinaire ne pourra être constatée qu'après arrachage des plants.

In fine, près de 150 000 plants sont certifiés chaque année et 13 pépiniéristes sont agréés pour en produire (9 en BGSO, 4 en BRM).

Adapter le choix de ses plants à la parcelle

Quel que soit l'âge des plants, pour bien reprendre, ils exigent :

- de très bonnes conditions de pousse (sol*, eau, température...)
- un chevelu racinaire bien développé (dense et riche en petites radicelles),
- d'être bien aoûtés avec des yeux bien formés (meilleure résistance aux attaques extérieures).

Ces recommandations sont d'autant plus variables pour des plants de deux ans, dont la reprise est plus difficile. Il faut privilégier des plants présentant des yeux bien développés. Dans ces conditions, ils peuvent alors être formés dès la première année, sinon un rabattage¹ peut être envisagé pour atteindre une meilleure vigueur.

Pour les plants de un an, nous conseillons de ne pas recéper les plants à la plantation pour favoriser les mises en réserves et éviter de sensibiliser les plants aux gels d'automne sur bois. Ce recépage² est parfois nécessaire en début de 2^{ème} année avant

débourrement si la vigueur des plants constatés est trop faible.

*Cf. fiche technique fertilisation et amendements en verger de noyers, disponible auprès des techniciens et de la Station de Creysse.



(Photo station de Creysse)

Conclusion

Si vos plants sont de bonne qualité (morphologique et sanitaire), et qu'ils sont plantés dans de bons terrains avec une conduite rigoureuse, la réussite des plants de 2 ans est plus qu'envisageable. Les plants de 1 an, moins onéreux permettent d'avoir une sécurité d'implantation en conditions moins optimales.

D. Laymajoux, Station de Creysse
JP. Prunet, Ctifl/Station de Creysse

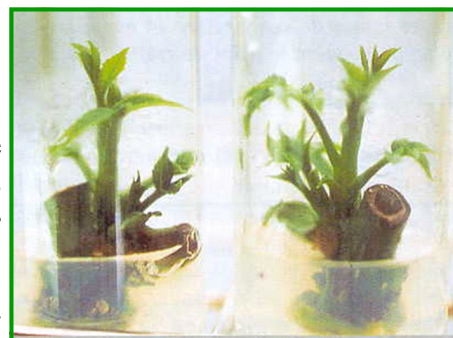
Une nouvelle technique : la production de plants *in vitro*

Plants sur leurs propres racines (autoracinés) donc non greffés, produits à partir de micro-boutures (à un œil) cultivées sur des milieux synthétiques et sous des conditions de culture stériles et contrôlées.

Par rapport aux plants greffés :

- **Avantages** : production massive, homogénéité des plants
- **Inconvénients** : effet du génotype sur la réussite du procédé (sensibilité aux différents stress), conditions très strictes à respecter, essais encore en cours pour évaluer les performances en vergers des plants autoracinés

Aujourd'hui la production commerciale de plants *in vitro* reste limitée notamment à l'Espagne. En France, un pépiniériste et quelques laboratoires se sont lancés dans cette voie. Des expérimentations visant à comparer des plants autoracinés à des plants greffés sont aussi menées à la Station expérimentale de Creysse.



¹ **Rabattage** : action de rabattre un tronc ou un rameau. Elle consiste à raccourcir plus ou moins (on parle alors de rabattage plus ou moins court) de manière à redonner de la vigueur. On peut considérer qu'il s'agit d'un rabattage quand au moins la moitié de la longueur initiale du rameau est conservée.

² **Recéper** : rabattre un tronc de façon très courte, le raccourcissement se fait généralement à 20 cm au-dessus du point de greffe.

Pépiniéristes producteurs de plants de noyers certifiés INRA - Ctifl

PÉPINIÈRES CHARLES BRANCHE

Les Aillots
24550 LOUBEJAC
Tel : 05.53.29.90.85
Fax : 05.53.28.24.29



PEPINIERES COULIÉ

PÉPINIÈRES COULIÉ

Le Sorpt
19600 CHASTEАUX
Tel : 05.55.85.34.21
Fax : 05.55.85.42.28
Courriel : info@coulie.com
Site internet : <http://www.coulie.com>



PÉPINIÈRES JARRIGE

Route de Martel
46110 LES QUATRE ROUTES
Tel : 05.65.32.11.54
Fax : 05.65.32.19.36
Courriel : pepiniere.jarrige@wanadoo.fr
Site internet : <http://www.pepinieresjarrige.fr/>



PÉPINIÈRES DU PONDAILLAN

Monsieur Sébastien LINARD
Rue du Pont d'Aillan
46200 SOUILLAC
Tel : 05.65.37.83.17
Fax : 05.65.32.60.23
Courriel : contact@l-q-p.com
Site internet : <http://www.l-q-p.com/>

PÉPINIÈRES MOURAUD

Monsieur Philippe MOURAUD
Les Faysses
46200 PINSAC
Tel : 06.08.60.00.47
Fax : 05.65.37.06.81



PÉPINIÈRES NOYERS LALANNE

Monsieur Benoît GENEАU DE LAMARLIERE
Navail
47120 Ste BAZEILLE
Tel : 06.85.10.04.82
Fax : 05.53.83.74.90
Courriel : contact@pepinieres-noyers-lalanne.com
Site internet : <http://www.pepinieres-noyers-lalanne.com/>

La mouche du brou, nouveau ravageur ?

La mouche du brou (*Rhagoletis completa*), d'origine Nord-Américaine, est un ravageur spécifique aux vergers de noyers. Elle a été observée pour la première fois en Europe en 1991, d'abord dans le Sud de la Suisse et le Nord de l'Italie. De 1991 à 2000, elle a étendu son aire de répartition au Sud de l'Italie, aux pays de l'Est comme la Slovénie, la Hongrie, la Croatie et enfin à l'Autriche et au Sud de l'Allemagne. A l'heure actuelle, on ne connaît toujours pas la raison de son émigration vers l'Europe. Toujours est-il que cette petite mouche a été découverte dans les vergers du Sud-Est de la France (Isère et Drôme) en 2007 où elle est considérée comme un organisme de quarantaine. Elle n'a cependant pas encore été observée dans les vergers du Sud-Ouest.

D'une taille comprise entre 4 à 8 mm de long, la mouche du brou (photo 1) est à peine plus grande que sa cousine, la mouche de la cerise (*Rhagoletis cerasi*). Elle lui ressemble d'ailleurs beaucoup mais se différencie nettement par des traits noirs sur les ailes plus marqués et plus épais, ainsi qu'un thorax de couleur brune (contre noir pour la mouche de la cerise).



Photo 1. Mouche du brou adulte
(Source : A. Staub, RAC)

Son cycle est aussi plus tardif, elle émerge à partir du début du mois de juillet pour ne faire qu'une seule génération par an. Après l'accouplement, la femelle va pondre jusqu'à 400 œufs à hauteur de 15 par noix. Les œufs sont pondus directement dans le brou. Après 5 à 10 jours, les asticots (photo 2) vont se nourrir du brou pendant 3 à 5 semaines avant de se laisser tomber au sol pour y passer l'hiver sous forme de pupes à quelques centimètres sous terre. Des adultes émergeront de ces pupes l'année suivante.



Photo 2. Asticots dégradant les fruits
(Source : A. Staub, RAC)

Les dégâts (photo 3) causés par le développement des asticots peuvent être très importants si rien n'est fait (jusqu'à 90 % de pertes constatés). Cela entraîne une coloration noire des coques et des cerneaux, les rendant non commercialisables.



Photo 3 : Noix contaminées par la mouche
(Source : UC Davis)

Des mesures ont donc été prises dans les 2 bassins de productions :

En Sud-Est (collaboration entre : SRPV, Fredon, Chambre d'Agriculture, Ctifl, OP et commerciaux Sud-Est), un plan de surveillance a été mis en place (piégeage fin : 1 piège tous les 10 ha sur la zone de production), et la lutte est obligatoire sur les 13 communes où la mouche a été piégée en 2007 ainsi que sur les communes limitrophes. La SENURA (Station Expérimentale Nucicole Rhône-Alpes) réalise aussi des tests de différents types de pièges ainsi que des essais d'homologation de produits phytosanitaires avec le SRPV.



Photo 4. Piège à mouche du brou
(Source : Station de Creysse)

En Sud-Ouest, les Organisations de Producteurs, les Chambres d'agriculture et la Station de Creysse, toutes coordonnées par le SRPV du Limousin, se sont mobilisées pour positionner 50 pièges (photo 4) sur la zone de production. Ceci permet de surveiller la présence de cette mouche dans nos vergers. Espérons ne jamais la trouver !

A. Chevallier, Station de Creysse
J.R. Savini, SRPV du Limousin

Étude du Cinétis[®], un engrais foliaire pour favoriser le calibre des noix

Pour le marché de la noix de table, le calibre est un élément important, il conditionne en partie la rémunération des nuciculteurs. Au-delà des rendements élevés, il est indispensable de produire des noix de qualité et donc de bon calibre pour satisfaire la demande des consommateurs. Bien que variable, la différence entre le prix d'achat aux producteurs de noix de table Franquette de calibre inférieur à 30 mm et supérieur à 32 mm, peut atteindre près de 45 %. Dans le but de restreindre au maximum cet écart, la Station de Creysse a testé en 2006 et 2007 l'effet de l'éliciteur Cinétis[®], produit de la firme Goëmar, sur le calibre des noix.

Le Cinétis[®]

Qu'est ce que c'est ?

Cinétis[®] (Goëmar) est un stimulateur issu d'un mélange de filtrat d'algues marines, de manganèse (1 %) et de zinc (1 %). Sa pulvérisation sur plusieurs plantes cultivées entraîne une augmentation de la biomasse. Il permet donc un rattrapage de la fertilisation en conditions limitantes (peu d'apport), et d'augmenter le potentiel de production en conditions de fertilisation normale. C'est ce dernier cas qui a été testé ici.

Comment ça marche ?

Activation de la nutrition des plantes :

Les filtrats d'algues aident sensiblement les plantes à absorber les éléments minéraux (macro et oligoéléments) nécessaires à leur croissance. Concernant l'azote, une étude sur blé montre que le Mannitol (contenu dans les filtrats d'algues) agit directement sur la production de Nitrate réductase dans les racines (+15 %) et la partie aérienne (+3 %) de la plante. Ceci augmente donc sa capacité à minéraliser l'azote pour le rendre absorbable. Il a aussi été observé une augmentation de la production de

phosphatase (enzyme produite par la plante pour rendre assimilable le phosphate du sol) dans les racines (+7 %).

Activation de la photosynthèse :

Les éléments minéraux, l'eau, le CO₂ et la lumière, vont permettre à la plante de photosynthétiser des sucres. Ce processus conditionne donc le rendement des cultures. La synthèse de la chlorophylle, qui permet de capter l'énergie lumineuse du soleil, va être favorisée par le filtrat d'algues (taux x 2,8 dans des feuilles de blé). Cet effet, additionné à l'amélioration de l'absorption des éléments minéraux par les plantes, explique les effets observés sur l'augmentation de la biomasse.

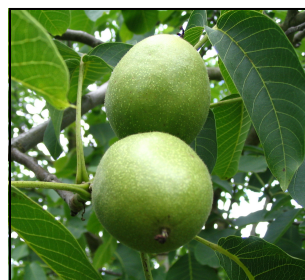


Photo station de Creysse

Dispositif de l'essai

Durant ces deux dernières années, l'essai a été conduit sur une même parcelle de variété Franquette plantée en 1993 à une densité de 100 arbres par hectare. Trois pulvérisations de Cinétis[®] à 2L/ha, ont été réalisées à partir du début du grossissement du fruit (Stade Gf) selon un espacement de 20 jours entre les traitements. En 2007, un quatrième traitement a été réalisé pour cause de lessivage.

Cette modalité a été comparée à un témoin ne recevant aucune pulvérisation foliaire. Les 2 modalités ont été

fertilisées de la même manière (i.e. 80 U d'N en 2 passages en 2006 et 50 U en 2007, 63 U de P₂O₅, 126 U de K₂O, 30 U de MgO et 500 U de chaux) et aucun traitement phytosanitaire n'a été effectué mis à part le désherbage chimique du rang (2 à 3 passages/an). La parcelle reçoit une taille d'entretien tous les 3 ans, la dernière intervention remontant à l'hiver 2006/2007.

Le suivi du rendement et du calibre a été fait sur 4 arbres / modalité, répartis selon un plan statistique en bloc.

Résultats

Aucun effet noté sur le rendement...

Il est aujourd'hui connu qu'il existe une opposition entre rendement (nombre de noix) et calibre des noix. C'est pour cette raison que le rendement a été mesuré pour chacune des 4 répétitions par modalité.

Aucune différence significative n'a été notée entre les deux modalités sur les 2 années d'étude (Tableau 1). Cinétis[®] n'a donc pas d'effet sur le rendement des arbres dans nos conditions d'essai.

**«PAS D'EFFET
SUR LE
RENDEMENT
MAIS UN
CALIBRE
LÉGÈREMENT
PLUS GROS»**

Tableau 1. Rendements moyens par arbre obtenus pour chacune des modalités (a. groupe homogène, test de Newman-Keuls, seuil=5 %)

Modalité	Rendement / arbre (kg noix sèches)	
	2006	2007
1 - Témoin	11,15 ± 3,3 a	17,18 ± 3,4 a
2 - Cinétis®	11,97 ± 7,7 a	17,75 ± 3,3 a

...mais un calibre légèrement plus gros avec Cinétis®

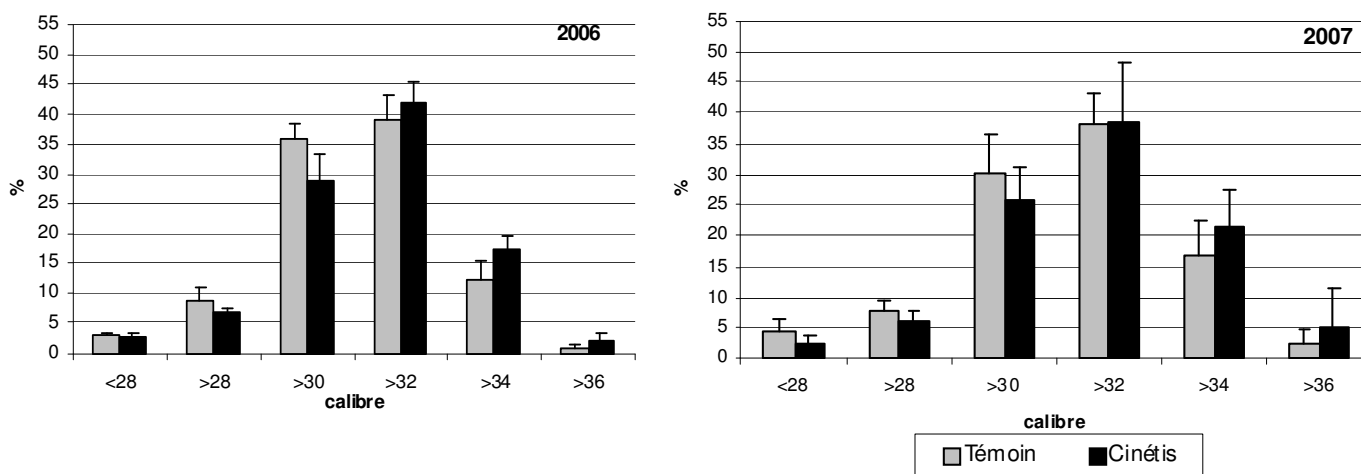


Figure 1. Répartition du calibre moyen des noix de chaque modalité

Bien que l'analyse statistique des données de calibre ne montre pas de différence significative entre les 2 modalités, on observe (figure 1) tout de même un calibre légèrement meilleur pour la modalité Cinétis®. Cette différence de calibre a été constatée au cours des deux années d'essai.

En effet, en 2006 les noix de plus de 32 mm représentaient 61,4 % pour la modalité Cinétis® contre 52,2 % pour le témoin. En 2007, elles représentaient 65,1 % contre 57,5 % pour le témoin. La différence entre les 2 modalités est donc un peu moins forte pour cette dernière année d'essai, mais toujours existante.

Du point de vue économique

Il faut aussi savoir s'il y a un réel intérêt à traiter, c'est-à-dire si les charges liées aux pulvérisations de Cinétis® ne sont pas plus fortes que le gain financier apporté par la légère hausse du calibre.

Pour cela, nous considérons chaque année séparément car les charges (tableau 2) et les prix des noix (tableaux 3 et 4) varient.

Tableau 2. Charges (€ HT/ha) annuelles pour un traitement Cinétis® (préparation, traitement et rinçage)

Coût	2006	2007
Tracteur	12	12
Atomiseur	3,5	3,5
Fuel	2,16	2,34
Main d'œuvre	8,27	8,44
Cinétis®	13,4	13,4
TOTAL	39,33	39,68

Tableau 3. Bilan économique à l'ha pour l'année 2006 (€ HT)
(*NS = Noix sèches)

Classe calibre	prix 2006 (€ HT/kg NS*)	Témoins			Cinétis®		
		% calibre	Rendement (kg NS)	gain (€ HT/ha)	% calibre	Rendement (kg NS)	gain (€ HT/ha)
<28	0,21	2,95	32,93	6,91	2,81	33,67	7,07
>28	1,14	8,90	99,19	113,07	7,00	83,79	95,52
>30	1,32	35,91	400,44	528,59	28,84	345,17	455,62
>32	1,51	39,21	437,22	660,19	41,74	499,69	754,52
>34	1,8	12,15	135,52	243,94	17,45	208,93	376,07
>36	1,8	0,87	9,70	17,47	2,15	25,77	46,38
PRODUITS :				1 570,18	1 735,18		
CHARGES (3 traitements) :				0	117,98		
MARGE NETTE 2006 (1 ha) :				1 570,18	1 617,20		

Tableau 4. Bilan économique à l'ha pour l'année 2007 (€ HT)

Classe calibre	prix 2007 (€ HT/kg NS)	Témoins			Cinétis®		
		% calibre	Rendement (kg NS)	gain (€ HT/ha)	% calibre	Rendement (kg NS)	gain (€ HT/ha)
>28	1,76	7,63	131,05	230,64	6,29	111,59	196,40
>30	2,01	30,27	519,99	1045,19	26,09	463,08	930,79
>32	2,11	38,07	654,00	1379,93	38,41	681,77	1438,54
>34	2,32	16,82	288,91	670,27	21,58	382,99	888,54
>36	2,32	2,65	45,45	105,44	5,12	90,86	210,81
PRODUITS :				3 510,86	3 710,22		
CHARGES (4 traitements) :				0	158,72		
MARGE NETTE 2007 (1 ha) :				3 510,18	3 551,50		

Pour les deux années d'essai, les traitements Cinétis® ont permis d'apporter une plus-value : 47 € / ha en 2006 et 41,3 € en 2007. La différence des marges nettes aurait été plus forte en 2007 (81 € / ha) si un 4^e

traitement de renouvellement n'avait pas dû être fait. Ces différences restent assez faibles d'autant plus que les charges liées aux intrants et au matériel augmentent chaque année, notamment celles concernant le fuel.

Conclusion

Après deux années très contrastées (effet année et croissance des arbres), on constate que le Cinétis® a un effet sur le calibre des noix mais pas sur le rendement (kg de noix sèches) des arbres. On peut donc dire que le nombre de noix par arbre de la modalité Cinétis® a été moins important que sur le témoin. Dans le cas contraire, nous aurions dû voir les effets de la hausse du calibre sur le poids de noix ramassé. Sur le point économique, 3 à 4 pulvérisations de Cinétis® ont permis de dégager une plus-value d'environ 45 € / ha. L'enjeu devient aujourd'hui, à l'issue de cet essai, de trouver le bon compromis entre le nombre de traitements, leur positionnement et la plus-value pouvant être engendrée.

A. Chevallier, Station de Creysse

Une journée sur le sur-greffage du noyer

Le jeudi 24 avril dernier, nous avons bien réalisé l'intérêt du sur-greffage dans nos départements. En effet, la journée technique que nous avons organisée a rassemblé plus d'une centaine de producteurs. Plusieurs techniques ont été évoquées avec notamment les interventions de Jean Louis Marty, producteur à Chavagnac (24), Yves Bergougnoux, ancien technicien et Alexis Chevallier de la Station de Creysse.

Les techniques classiques de greffage de printemps que sont la fente et la couronne classique ont été détaillées dans un premier temps avant de présenter une technique observée en Amérique du Sud, une sorte de couronne simplifiée. Enfin, la technique du placage à œil dormant, réalisable en été sur de jeunes arbres a aussi été présentée.

La qualité du greffon (calibre, date de prélèvement), les conditions de conservation, la préparation du

porte-greffe, les conditions lors du greffage ainsi que les techniques de protection du point de greffe (mastic, sable, papier aluminium...) contribuent fortement à la réussite de la greffe.

La fin de l'après-midi a été consacrée à la remise d'une nouvelle note technique sur les amendements et la fertilisation en vergers de noyers. Elle est le fruit d'un travail hivernal encadré par la coordination technique du BGSO.

Marche à suivre pour réaliser cette greffe dite en « couronne simplifiée »

- 1. Etêter le tronc ou la branche** de l'arbre à sur-greffer juste avant de réaliser la greffe
- 2. Préparer un greffon (Photo 1)** à un ou deux yeux sur une baguette de bon calibre conservée au réfrigérateur depuis l'hiver. Les yeux doivent être assez gros et ne doivent surtout pas être secs. Les coupes doivent être franches et bien plates pour obtenir un maximum de contacts avec le porte-greffe

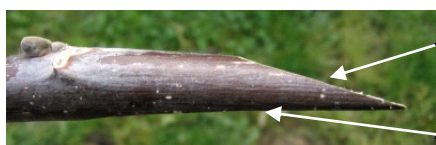


Photo 1. préparation du greffon

Biseau qui sera en contact avec l'écorce du porte-greffe

Long biseau prononcé qui sera en contact avec le cambium

- 3. Découper verticalement une bande d'écorce** du porte-greffe en allant jusqu'au bois. Cette bande correspond à la longueur du long biseau du greffon et à sa largeur
- 4. Décoller délicatement l'écorce** incisée du tronc et y glisser le greffon (photo 2)

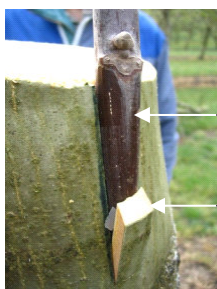


Photo 2. mise en place du greffon

Greffon « glissé » sous l'écorce préalablement découpée et décollée

Reste d'écorce qui va être cloué au greffon et au porte-greffe. L'excédent d'écorce a été découpé soigneusement.

- 5. Clouer** le reste d'écorce au greffon et au tronc. Ajouter éventuellement un deuxième clou sur le greffon afin de bien le plaquer sur le porte-greffe
- 6. Protéger** le bout du greffon avec du mastic à greffer par exemple pour éviter qu'il ne sèche
- 7. Entourer** la section du porte-greffe avec de la bâche plastique bien serrée à 10 cm en dessous de la base du greffon et la remplir de sable fin humide (photo 3). Il est préférable de laisser apparaître l'œil du greffon. Cette technique permet d'éviter le dessèchement du greffon. Veiller à ce que le sable soit toujours assez humide.

Mastic à greffer pour éviter le dessèchement

Sable maintenu par une bâche serrée autour du tronc

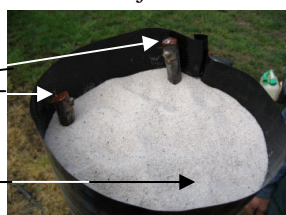


Photo 3. protection des points de greffe

Remarques :

- Le sable peut être remplacé par du papier aluminium plaqué sur la coupe par du scotch.
- En fonction de la section du porte-greffe, plusieurs greffons peuvent y être placés.

Nouvelles de la Noix du Périgord AOC

Bilan de la campagne 2006/2007 : 3 336 Tonnes de Noix du Périgord AOC (équivalent sec) ont été commercialisées au cours de la campagne 2006/2007, soit une progression de 10 % par rapport à la campagne précédente. 72 % des volumes de noix coque sèches et 34 % des cerneaux de noix ont été exportés.

66 % des cerneaux de noix restant ont été commercialisés sur le marché français. La noix fraîche qui représente 54 Tonnes (équivalent sec) du total commercialisé est quant à elle absorbée par le marché intérieur français. Cette commercialisation est assurée par 35 entreprises d'importance diverse (OP, Négociants et producteurs-expéditeurs).

Nouvelles modalités des opérations de contrôle de l'AOC

Le Syndicat professionnel de la Noix du Périgord a été reconnu ODG (Organisme de Défense et de Gestion) par l'INAO en 2007. Dans le cadre des missions de l'ODG, un nouveau système de contrôle des opérateurs impliqués dans la filière AOC entrera en vigueur pour la campagne noix 2008/2009. Ces évolutions sont imposées par la Loi d'Orientation Agricole 2006. Le Syndicat a choisi CERTISUD comme orga-

nisme de contrôle qui élabore avec l'ODG le nouveau plan, en cours de validation par l'INAO.

La nouvelle campagne arrive «à grands pas» et nous tenons à rappeler que les opérateurs inscrits dans la démarche AOC Noix du Périgord doivent être à jour de leur cotisation 2008, afin de pouvoir produire ou commercialiser du produit en Appellation d'Origine Contrôlée Noix du Périgord.

Communication

Une autre mission importante de l'ODG est la valorisation du produit en AOC/AOP à travers des actions de promotion et communication menées tout au long de l'année. Sur un plan national et régional, le Syndicat participe à des salons grands publics tels que le SIA à Paris, ou le SISQA à Toulouse en partenariat avec les producteurs.

Compte tenu de l'importance des volumes exportés, les opérateurs de la filière ont souhaité que le Syndicat soit présent sur des salons professionnels à l'étranger tels que Fruit Logistica à Berlin (février

2008) et à Alimentaria à Barcelone (mars 2008).

Sur un plan plus local, la Route de la Noix du Périgord et ses acteurs contribuent également à la promotion du produit. Une nouvelle documentation est à la disposition des touristes dans tous les Offices de Tourisme qui jalonnent la Route.

Parallèlement à toutes ces actions liées à la gestion/contrôle et à la valorisation de l'AOC Noix du Périgord, le Syndicat professionnel a démarré en 2005, une démarche pour l'obtention d'une AOC sur l'huile de Noix du Périgord.

Renouvellement du Bureau :

Lors de la réunion du Conseil d'Administration, le 16 juillet 2008 à Creysse (46) et suite à l'Assemblée Générale du 20 juin 2008 à Brive (19), les membres du Syndicat ont procédé, conformément aux statuts, au renouvellement des membres du bureau. A cette occasion, M. Bernard Laval, Président, MM Thierry Chartroux et Joël Soursac, Vice-Présidents n'ont pas souhaité poursuivre leur mandat. Ainsi, ont été élus :

Président : Alain POUQUET

Vice Président : Patrick BOUFFARD

Vice Président : Jean-Luc CASTAGNE

Secrétaire Général : Francis LANDAT

Trésorier : Guy GERMAIN

Trésorier Adjoint : Franck MONSALLIER

Membres : Bernard LAVAL, Joël SOURSAC, Jean Claude MOURET, Hervé CLEDEL, Laurent PICARD.



De gauche à droite 1^{er} rang : Jean-Louis Marty, Guy Germain, Alain Pouquet, Jean-Luc Castagné, Franck Monsallier, Patrick Bouffard ; 2^{ème} rang : Francis Landat, Jean-Claude Mouret, Bernard Laval

Contact : **Syndicat Professionnel de la Noix et du cerneau de Noix du Périgord**

Adr. : Perrical – 46600 CREYSSE

Tel : 05.65.32.22.22

E-mail : contact@noixdupericord.com

Site : www.noixdupericord.com

Résultats de l'enquête verger 2007

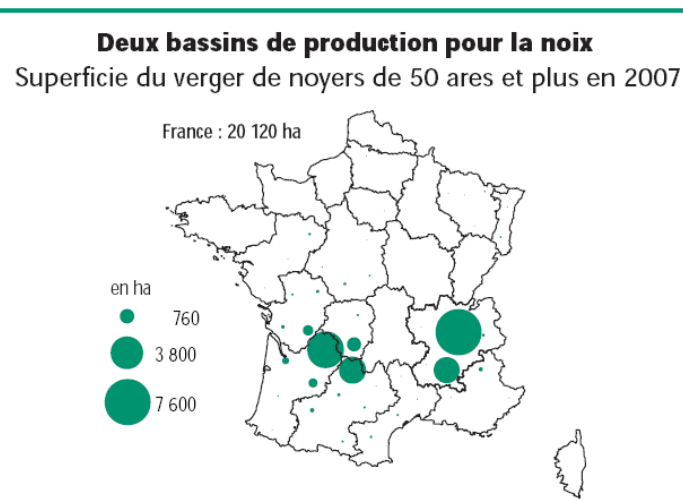
Les services d'études statistiques du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche réalisent tous les 5 ans une **Enquête verger** visant à analyser l'évolution structurelle de la production. Elle est surtout détaillée pour les neuf espèces fruitières principales* dont fait partie le noyer.

Entre 2002 et 2007, on a assisté à une baisse générale de près de 16 % du nombre d'exploitations cultivant le noyer. Cette baisse concerne les deux bassins de production mais elle est plus importante en Dordogne et en Corrèze (avec respectivement 21 % et 40 % de baisse) qu'en Isère ou dans la Drôme (respectivement 13 % et 16 % de baisse). Le Lot est le département qui présente la baisse la plus faible avec seulement 3 % d'exploitations en moins qu'il y a 5 ans.

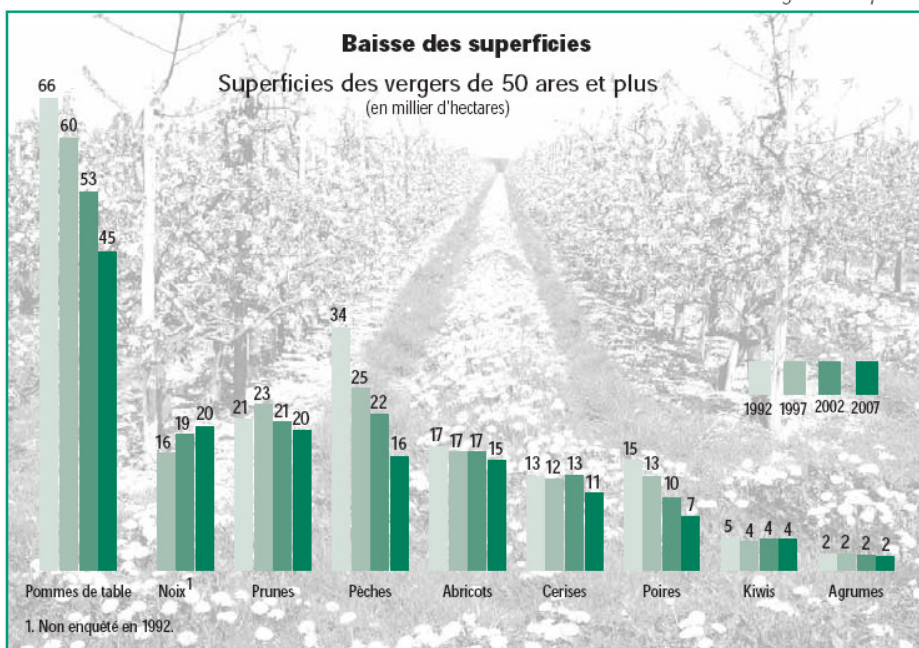
A l'inverse, le noyer est la seule espèce parmi les neuf suivies précisément par le Ministère à avoir augmenté ses surfaces de productions depuis 1997. Ceci est encore plus marqué sur la période 2002-2007. Elle devient ainsi la deuxième espèce fruitière nationale en termes de surface arborée avec 20 120 ha.

Cette superficie du verger a augmenté globalement de 6 % depuis 2002 avec des départements qui ont

réalisé davantage de nouvelles plantations que d'autres. L'Isère et la Drôme ont augmenté d'environ 5 % leur surface, la Dordogne 0,7 %, la Corrèze 17 % et le Lot 13 %.



Source : Agreste - Enquête vergers 2007



Source : Agreste - Enquêtes vergers 1992, 1997, 2002 et 2007

L'enquête a aussi évalué divers paramètres relatifs aux exploitations fruitières. Pour la noix, elle a entre

autres estimé la part des exploitations et des surfaces sous signe officiel de qualité.

Tableau 1. Appellations en France

	Surfaces	Nb Exploitations
AOC **	65,80 %	51,80 %
Agriculture Biologique	4,20 %	5,10 %

D. Laymajoux, Station de Creysse

* Abricot, Agrumes, Cerise, Pêche, Pommes de table, Poire, Prune, Kiwi,
** Noix du Périgord ou Noix de Grenoble

La Station Expérimentale de Creysse **recherche des saisonniers pour la récolte des noix 2008** en septembre (noix fraîches) et octobre (noix sèches) dont un chauffeur pour la ramasseuse.

Contact : Station Expérimentale de Creysse - 46600 CREYSSE -
Tel : 05.65.32.22.22 - courriel : station.creysse@wanadoo.fr

Le site internet de la Station de Creysse mis à jour !

Afin de faciliter la navigation des internautes, le site internet de la Station de Creysse a été mis à jour. Vous y trouverez une brève présentation de la Station et de ses activités, mais aussi tous les comptes-rendus d'expérimentations et fiches techniques accessibles en ligne. Le nouvel Écho du Noyer sera lui aussi téléchargeable sur le site.

Nous vous invitons donc à venir le visiter et à nous communiquer vos remarques et suggestions pour l'améliorer.

<http://pagesperso-orange.fr/stationdecreysse/>



Agenda

Jeudi 21 août : Le Comité du Noyer et du Châtaignier du Lot organise une **visite des Pépinières Noyers Lalanne** à Ste Bazeille (47). Départ de Souillac à 7 h, passage en vallée du Lot et retour en début de soirée.

Pour plus de renseignements ou pour vous inscrire, veuillez contacter Damien Laymajoux (Port. 06 75 36 43 63 ou courriel : d.laymajoux.creysse@wanadoo.fr)

Mercredi 27 août : **Assemblée Générale de Promonoix** à 10h salle de la mairie - 19500 Branceilles

L'Écho du Noyer : son fonctionnement, son avenir

Comme cela était évoqué dans l'éditorial, nous souhaitons vivement que cet Écho du Noyer soit utile et apprécié de l'ensemble des producteurs et des structures professionnelles du Grand Sud-Ouest.

La dernière page de chaque bulletin sera consacrée à des annonces qui peuvent non seulement être relatives à la vente de matériel ou des offres d'emploi, mais aussi des annonces de journées techniques, conférences, réunions...Communiquez les à la station de Creysse et elles seront diffusées gratuitement.

N'hésitez pas à nous envoyer vos questions à l'adresse (lettre ou courriel) indiquée au bas de cette page. Nous nous efforcerons d'y répondre avec l'appui de la coordination technique Sud-Ouest.

Enfin nous serions très intéressés d'avoir votre avis sur ce bulletin (forme, fond...). Alors, de nouveau, n'hésitez pas à nous communiquer vos remarques et suggestions !

Pour nous joindre

Vous avez une question, un sujet à proposer, contactez nous !

Station Expérimentale de Creysse
« Perrical »

46600 CREYSSE

Tel : 05.65.32.22.22 - Fax : 05.65.32.27.44

station.creysse@wanadoo.fr

<http://pagesperso-orange.fr/stationdecreysse/>

Où trouver ce bulletin ?

**Auprès de votre OP,
Auprès de votre technicien,
A la Station Expérimentale de Creysse
et sur notre site internet**

Comité de rédaction : Station Expérimentale de Creysse, Coordination technique BGSO

Avec le concours des OP : CAPEL, Coop CERNO, La Périgourdine, LIPEQU, Producnoix, Promonoix, Unicoque, Val Causse

Impression : imprimerie Ayrolles - 46200 Souillac Imprimé sur papier recyclé

Bulletin réalisé grâce aux financements de :

